

# Procedure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique) <a href="#">2001/2053(COS)</a>	Procédure terminée
Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999	
Sujet 2.30 Libre circulation des travailleurs 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	UEN <a href="#">RIBEIRO E CASTRO José</a>	16/11/2000
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Emploi, affaires sociales et inclusion</a>	Commissaire	

Evénements clés			
02/10/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0607	Résumé
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/05/2001	Vote en commission		Résumé
03/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0169/2001</a>	
31/05/2001	Débat en plénière		
31/05/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0309/2001</a>	Résumé
31/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2053(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)

Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/5/14546

### Portail de documentation

Document de base non législatif	<a href="#">COM(2000)0607</a>	02/10/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A5-0169/2001</a>	03/05/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T5-0309/2001</a> JO C 047 21.02.2002, p. 0023-0230 E	31/05/2001	EP	Résumé
Document de suivi	<a href="#">COM(2002)0533</a>	30/09/2002	EC	Résumé

## Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999

OBJECTIF : présentation du rapport d'activités des EURES (service de conseil et d'aide au placement et à l'embauche transfrontalière) pour les années 1998-1999. CONTENU : L'évolution du marché du travail dans l'Espace économique européen (EEE) au cours des dernières années fait de la mobilité géographique des travailleurs un enjeu économique de plus en plus important, en particulier dans un contexte où la baisse du chômage et la question de l'emploi sont devenues la préoccupation majeure des États membres. Or, les différents débats au sein du Conseil (en particulier Lisbonne en mars 2000) et rapports sur l'emploi ont montré que la mobilité géographique constituait l'un des facteurs pouvant réduire ces tensions sur le marché du travail. Dans ce contexte, les EURES ou services transfrontaliers de conseil, d'information et d'aide au placement pourraient indiscutablement contribuer à une mobilité accrue. Le présent rapport 1998-1999 sur l'évolution des EURES se concentre en particulier sur cet aspect d'aide à la mobilité et tente de réinsérer les objectifs des EURES, et tout particulièrement des Services publics de l'emploi, dans le contexte de la Stratégie européenne de l'emploi. Il ressort ainsi qu'au cours de la période considérée, l'on a assisté à une forte progression des offres d'emploi échangées, passées de 43.000 début 1998 à 166.000 début 2000. Cette période a également été marquée par l'utilisation d'Internet comme support pour les services EURES. En quelques mois, le site des EURES est devenu l'un des plus visités de la Commission. Toutefois, malgré les progrès évidents qui ressortent du rapport, de sérieux défis restent à relever par la Commission et par les partenaires du réseau EURES pour répondre de façon satisfaisante aux attentes des demandeurs d'emploi et des employeurs. Le rapport identifie 4 grandes priorités pour mieux répondre aux attentes des uns et des autres dans ce contexte. Celles-ci peuvent être résumées comme suit : 1) intégration politique et opérationnelle : la contribution des EURES aux priorités politiques définies au niveau de l'Union mérite d'être mieux valorisée. Ainsi, doit-on souligner l'apport des EURES à la promotion d'une "Europe des citoyens", à l'émergence d'un marché de l'emploi européen, ainsi qu'à la mise en oeuvre de la Stratégie européenne pour l'emploi. La contribution d'EURES à d'autres initiatives communautaires doit également être exploitée plus systématiquement (Interreg, Leonardo, Socrates, etc.), de même qu'au sein des organisations partenaires. Les EURES pourraient également apporter leur expertise dans le cadre des futurs élargissements de l'Union; 2) modernisation des modes de prestations : il est essentiel que les compétences particulières des Euroconseillers soient utilisées pleinement en libérant ceux-ci de certaines tâches de base qui peuvent être effectuées via les nouvelles technologies (notamment via le site Web EURES <http://europa.eu.int/jobs/eures> qui offrira l'accès aux offres d'emploi EURES et aux demandeurs d'emploi EURES) et en les rendant aptes à proposer des services de conseils, d'orientation et de placement à plus forte valeur ajoutée. Un rapport spécifique sera prochainement soumis sur les besoins liés à l'utilisation accrue de l'Internet ; 3) amélioration de la gamme de services : une priorité sera accordée par la Commission et les partenaires aux sources d'informations sur les conditions de vie et de travail en vue de permettre l'accès à une base de données complète, exacte, multilingue et à la disposition de tous les utilisateurs potentiels. Cette base de données EURES sur le marché de l'emploi servira d'outil non seulement pour informer des demandeurs d'emploi ou des employeurs sur les conditions du marché de l'emploi mais également comme observatoire pouvant aider les partenaires EURES à identifier les tendances du marché de l'emploi et les goulots d'étranglement réels et potentiels. Les demandeurs d'emploi pourraient diffuser leurs CV à un niveau européen leur permettant de se mettre directement en contact avec les employeurs potentiels au niveau transfrontalier. Deux secteurs feraient l'objet d'une attention particulière : les informations portant sur les possibilités de formation transfrontalières et les obstacles à la mobilité ; 4) réexamen des méthodes de gestion : les modes de gestion définis initialement pour le réseau EURES méritent d'être adaptés afin de mieux répondre à l'évolution du marché notamment par : - une meilleure intégration des organisations partenaires d'EURES et particulièrement les services publics de l'emploi ; - une simplification du rôle de la Commission (externalisation de certaines tâches) ; - une révision du mécanisme de financement des EURES (financement pluriannuel et non annualisation du budget qui ne favorise pas la planification à long terme des actions). Dans ce contexte, la Commission examine actuellement l'opportunité de revoir sa décision de 1993 sur les EURES.?

## Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999

La commission a adopté le rapport de José RIBEIRO E CASTRO (UEN, P) sur le rapport de la Commission européenne sur les activités EURES 1998-1999. Le rapport souligne le rôle important du réseau Eures dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi et demande à la Commission européenne d'intégrer systématiquement les partenaires Eures dans cette stratégie. La commission demande par ailleurs plus d'informations statistiques et qualitatives sur la situation en matière de mobilité, transnationale et transfrontière, de la main-d'oeuvre ainsi que sur la permanence des emplois offerts par la voie du réseau Eures. Elle souhaite aussi une évaluation de l'incidence d'Eures sur la

stratégie européenne pour l'emploi. Le prochain rapport devrait comporter un inventaire des principaux obstacles à la mobilité transnationale et transfrontière, mis en évidence à partir de l'expérience d'Eures. Les services Eures devraient être offerts sur tout le territoire de l'Union et, pour ce faire, il conviendrait de procéder au transfert direct des offres d'emploi et des curriculum vitae des demandeurs d'emploi dans la base de données du réseau Eures. Il importe, en outre, d'accorder une plus grande attention à la publicité visant à faire connaître les services d'Eures. Le rapport suggère d'élargir l'accès à la base de données Eures par la voie de l'Internet. Il demande à la Commission de mettre à l'étude l'élaboration de modèles-types de formulaires pour les demandes et les offres d'emploi ainsi qu'un curriculum vitae élémentaire, qui se prêtent à la traduction automatique multilingue. Enfin, elle recommande à la Commission européenne de se concentrer sur la question de l'élargissement dans son prochain rapport.?

## Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999

---

En adoptant le rapport de M. José Duarte de Almeida RIBEIRO E CASTRO (UEN, P), le Parlement européen demande à la Commission d'intégrer systématiquement les EURES et les partenariats EURES-T dans la stratégie européenne pour l'emploi et d'élargir la base juridique des EURES aux dispositions concernées du traité. Il demande en particulier qu'une continuité soit assurée dans les services rendus par les Euroconseillers et soutient avec force l'idée de la Commission de prévoir des subventions pluriannuelles pour le projet EURES. Le Parlement souhaite que les crédits inscrits au budget en faveur des EURES soient augmentés, notamment dans la perspective de l'élargissement et que les priorités, qui doivent se refléter dans le budget, aillent au renforcement et au développement des partenariats EURES-T, à la promotion des EURES auprès du public ainsi qu'au développement des systèmes informatiques (Internet et Intranet) qui sous-tendent le réseau EURES lui-même. Il demande que les rapports ultérieurs sur les EURES contiennent plus d'informations sur la situation en matière de mobilité de la main-d'oeuvre, sur l'adéquation de l'offre EURES aux secteurs de production, sur la durée et les caractéristiques des contrats obtenus via les EURES ainsi que sur l'incidence des EURES sur la stratégie européenne pour l'emploi. Il demande à la Commission d'étudier la possibilité d'élargir l'accès à EURES tant pour les demandes que pour les offres d'emploi et demande aux services européens de l'emploi et aux membres du réseau EURES de développer leurs activités sur tout le territoire de l'Union. Il faut en particulier garantir la transférabilité des offres d'emploi ainsi que des curriculum vitae des chercheurs dans la base de données du réseau EURES. Le Parlement demande également à la Commission d'améliorer les performances des EURES et des EURES-T au niveau régional de façon à pouvoir les réévaluer au terme des périodes 2000-2001 et 2002-2003. Il invite les États membres à accroître la coordination entre les services publics pour l'emploi (SPE) et des EURES et d'entreprendre des efforts pour mieux faire connaître les services des EURES auprès du grand public. Les États membres devraient également garantir la professionnalisation du réseau EURES. En outre, la Commission devrait assurer la réalisation d'un site spécifique pour les EURES dans le contexte du plan d'action e-Europe en veillant au multilinguisme du contenu proposé. Le Parlement évoque en particulier la mise en place de modèles-types de formulaires pour les demandes et les offres d'emploi, ainsi que de curriculum vitae élémentaires, se prêtant à la traduction automatique multilingue afin d'assurer plus aisément leur transférabilité. Le Parlement européen estime, par ailleurs, qu'il est indispensable qu'il soit associé à la révision de la base juridique des EURES selon la procédure de codécision. Cette nouvelle base juridique comprendrait au minimum : - l'intégration du réseau EURES dans la stratégie européenne pour l'emploi, - la reconnaissance des partenaires sociaux en tant que partenaires à part entière du réseau EURES-T, - une meilleure définition de la fonction des Euroconseillers auprès des services publics de l'emploi (SPE), des syndicats et des organisations patronales.?

## Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999

---

L'évolution d'EURES au cours des deux années couvertes par le rapport 2000 et 2001 présenté par la Commission européenne démontre le rôle qu'EURES a déjà joué et continuera à jouer dans la réalisation de certains des objectifs clés définis dans le plan d'action en matière de compétences et de mobilité (voir fiche de procédure COS/2002/2147). Le présent rapport se fait également l'écho des recommandations formulées par le Parlement européen dans son rapport du 31.05.2001 sur les activités du réseau EURES au cours des années 1998 et 1999. Il montre en particulier la relation entre les activités d'EURES et la stratégie européenne pour l'emploi en proposant des données statistiques sur la mobilité de la main-d'oeuvre. Il rend compte des développements concernant les partenariats EURES transfrontaliers et donne des indications quant au travail à accomplir dans la perspective de l'élargissement. La Commission a également adhéré à l'analyse soulignant l'importance de la mobilité professionnelle et géographique pour faire face à la demande croissante de scientifiques et de chercheurs dans une société fondée sur la connaissance. Les deux dernières années ont vu la poursuite de la réalisation de l'objectif d'intégration des services EURES dans la gamme des services offerts aux demandeurs d'emploi et aux employeurs par les partenaires EURES, et notamment les services publics de l'emploi (SPE). Un nombre croissant de collaborateurs des organisations partenaires se sont familiarisés avec les services EURES et sont désormais en mesure de fournir les informations de première ligne au public. L'importance de la plate-forme informatique d'EURES est mise en évidence par le fait que plus de la moitié des SPE de l'EEE ont intégré leurs systèmes informatiques à celui d'EURES avant la fin 2001, ce qui a permis d'accroître considérablement le nombre d'offres d'emploi échangées. La base de données de recherche de CV, permettant aux citoyens de publier leur CV à l'échelle européenne, a été lancée en 2001 sous la forme d'un projet pilote. Il convient de signaler que le site Web EURES, qui renferme les bases de données précitées ainsi que des informations sur les conditions de vie et de travail des différents pays, est déjà l'un des sites les plus consultés de la Commission. En dépit des progrès présentés dans le rapport, la Commission et les partenaires du réseau EURES continuent à rencontrer des nombreuses difficultés. Il reste beaucoup à faire au cours de la période à venir pour pouvoir relever les défis fixés par le plan d'action de la Commission, le Conseil européen, le Conseil des ministres et le Parlement européen. Le réexamen des règles régissant EURES a été annoncé dans l'Agenda pour la politique sociale de la Commission le 28 juin 2000. Dans cette optique, plusieurs orientations fondamentales sont à prendre en considération : - favoriser la mobilité professionnelle et géographique conformément à la stratégie européenne pour l'emploi et améliorer les services et produits EURES en intégrant le réseau dans les activités des SPE; - consolider et renforcer EURES dans sa fonction d'instrument essentiel de soutien à la libre circulation des travailleurs et à l'intégration des marchés européens du travail, assurer le suivi de la mobilité et informer les citoyens des dispositions juridiques de l'UE/EEE qui les concernent; - réorienter la mission de la Commission et renforcer les outils de programmation pour permettre à la Commission de se concentrer sur l'impulsion stratégique et la coordination générale, tandis que la plupart des décisions opérationnelles devraient être prises par les membres et partenaires d'EURES; - conférer à EURES une structure plus souple, pouvant être aisément adaptée aux nouvelles évolutions technologiques et autres; - mettre au point des outils plus performants pour le suivi et l'évaluation des activités; - doter EURES d'une structure qui restera gérable avec un plus grand nombre d'États membres consécutivement à l'élargissement.?

